



Commission économique pour l'Europe**Comité des politiques de l'environnement****Vingt-sixième session**

Genève, 9-11 novembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour**Ordre du jour provisoire annoté de la vingt-sixième session**Qui se tiendra au Palais des Nations à Genève et s'ouvrira le lundi 9 novembre 2020,
à 10 heures***I. Ordre du jour provisoire**

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour.
2. Résultats des travaux du Bureau.
3. Développement durable dans la région.
4. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » :
 - a) Dates de la Conférence ;
 - b) Projet d'ordre du jour de la Conférence ;
 - c) Documents thématiques de base ;
 - d) Questions d'organisation ;
 - e) Ressources nécessaires ;
 - f) Préparatifs du pays hôte.
5. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports.
6. Études de la performance environnementale.
7. Activités intersectorielles.

* Des procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants qui participent à des réunions au Palais des Nations. Les représentants sont donc priés de remplir le formulaire d'inscription en ligne (<https://indico.un.org/event/31305/>). Les inscriptions ont lieu du 25 septembre au 6 novembre 2020. Avant de se rendre à la réunion, les représentants doivent retirer un badge au Groupe des cartes d'accès et d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, située au Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). Un plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles sont disponibles à l'adresse <http://www.unece.org/fr/info/events/informations-pratiques-pour-les-delegues.html>. En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (+41 22 917 2682).



8. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations.
9. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021.
10. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement.
11. Calendrier des réunions.
12. Élection du Bureau.
13. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus «Un environnement pour l'Europe».
14. Questions diverses.
15. Liste des décisions.
16. Clôture de la session.

II. Annotations

1. Ouverture de la session et adoption de l'ordre du jour

1. Le Président du Comité des politiques de l'environnement de la Commission économique pour l'Europe (CEE) ouvrira la vingt-sixième session. Le Comité sera ensuite invité à adopter son ordre du jour tel qu'il est énoncé dans le présent document (ECE/CEP/2020/1). Le calendrier provisoire est présenté dans le document d'information n° 1¹.

2. Résultats des travaux du Bureau

2. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, de procéder à l'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », et notamment d'établir pour la prochaine session du Comité les documents suivants : les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base ; un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence ; d'autres documents que le Bureau pourrait recommander. Le Bureau a également été chargé de mener un certain nombre d'activités, notamment : a) de préparer la vingt-sixième session du Comité ; b) d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations ; et c) de suivre les progrès réalisés concernant la prochaine évaluation paneuropéenne de l'environnement (ECE/CEP/2019/15, par. 21 c), 50 et 69).

3. Pendant la période intersessions, en raison de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Bureau a travaillé par voie de consultations électroniques, notamment en tenant des consultations en ligne le 15 avril et une réunion en ligne le 4 juin 2020.

4. Le Comité sera invité à examiner les résultats des travaux du Bureau au titre des points de l'ordre du jour, tels qu'ils sont présentés dans le document ECE/CEP/2020/3.

3. Développement durable dans la région

5. Le secrétariat informera le Comité des principaux faits nouveaux survenus au niveau régional concernant le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et notamment des principaux résultats du Forum régional pour le développement durable de

¹ On trouvera des renseignements et des documents relatifs à cette réunion sur la page du site Web de la CEE consacrée à la vingt-sixième session du Comité (www.unece.org/index.php?id=54631).

la CEE (réunion virtuelle, 19 mars 2020), soumis en tant que contribution de la région de la CEE à la réunion du Forum politique de haut niveau pour le développement durable prévue en 2020 (New York, 7-16 juillet 2020), et la Coalition contextuelle sur l'environnement et les changements climatiques.

6. Le Comité pourra, s'il le juge approprié, décider d'examiner les informations fournies.

4. Neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe »

7. À sa vingt-cinquième session (Genève, 13-15 novembre 2019), le Comité a décidé d'organiser du 3 au 5 novembre 2021, à Nicosie, la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des ministères de l'éducation et de l'environnement. Le Comité a également décidé de retenir les deux thèmes suivants pour la neuvième Conférence ministérielle : a) verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable ; et b) appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable. Le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, de faire le nécessaire pour l'organisation de la Conférence (ECE/CEP/2019/15, par. 21 b) et c) et 27 b)).

8. Le Comité sera invité à examiner un certain nombre de points en vue de faire avancer les préparatifs.

a) Dates de la Conférence

9. Les dates actuellement convenues pour la Conférence (3-5 novembre 2021) se chevauchent avec les nouvelles dates fixées pour la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (nouvelles dates : 1^{er}-12 novembre 2021). À sa réunion virtuelle, le 4 juin 2020, le Bureau a décidé de recommander au Comité d'envisager de reprogrammer la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » afin qu'elle se tienne en 2022 (de préférence à la fin du printemps ou au début de l'été 2022). Le Bureau a également décidé qu'il conviendrait, pour ce faire, de consulter le pays hôte et de prendre en compte ses préférences.

10. Le Comité souhaitera peut-être discuter des dates de la Conférence. À la demande du Bureau, le secrétariat a établi une liste des réunions prévues aux niveaux mondial et régional en 2022, pour faciliter et éclairer la discussion du Comité (document d'information n° 8).

b) Projet d'ordre du jour de la Conférence

11. Conformément au plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/S/152, annexe I), une décision sur l'ordre du jour de la Conférence devrait être prise à la réunion ordinaire du Comité, environ douze mois avant la Conférence, et les autres préparatifs devraient alors commencer.

12. À sa vingt-cinquième session, le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, d'établir un avant-projet d'ordre du jour provisoire annoté de la Conférence de Nicosie (ECE/CEP/2019/15, par. 21 c) ii)). À sa réunion virtuelle, le 4 juin 2020, le Bureau est convenu de reprendre l'élaboration du projet d'ordre du jour de la Conférence en temps voulu, une fois que le Comité aurait discuté et éventuellement décidé des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session.

13. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies.

c) Documents thématiques de base

14. À sa vingt-cinquième session, le Comité a chargé le Bureau, avec l'appui du secrétariat et en coopération avec les acteurs pertinents, d'établir les premières versions préliminaires des deux documents thématiques de base.

15. Durant ses consultations en ligne le 15 avril, le Bureau a examiné la pertinence des deux thèmes retenus pour la Conférence de Nicosie en prenant en compte l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les pays de la CEE et leurs économies. S'agissant du premier thème « Verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable », le Bureau a recommandé de le conserver inchangé. S'agissant du deuxième thème « Appliquer les principes de l'économie circulaire au tourisme durable », le Bureau a recommandé de conserver la thématique du tourisme durable mais de l'aborder dans une perspective plus pertinente pour les pays en prenant en considération la situation actuelle eu égard à la pandémie et à ses lourdes répercussions sur le secteur du tourisme.

16. Durant sa réunion en ligne le 4 juin, le Bureau a examiné les premières ébauches préliminaires des deux documents thématiques de base. Il a décidé de solliciter de nouvelles observations ou propositions sur ces premières ébauches préliminaires auprès des membres du Bureau et des organisations partenaires, d'examiner les ébauches révisées à sa prochaine réunion (virtuelle) en septembre 2020, de décider de la structure des documents et de conseiller le secrétariat sur les nouvelles mesures à prendre.

17. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies, y compris les premières ébauches préliminaires des deux documents thématiques de base sur « Verdir l'économie de la région paneuropéenne : œuvrer pour une infrastructure durable » (document d'information n° 5) et sur le tourisme durable (document d'information n° 6).

d) Questions d'organisation

18. À sa vingt-cinquième session, le Comité a examiné le document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2019/19) et a recommandé de réduire de 20 % la taille des délégations qui participeront à la Conférence (ECE/CEP/2019/15, par. 27 d)). En attendant que le Comité discute et décide éventuellement des dates de la Conférence à sa vingt-sixième session, le Bureau, à sa réunion virtuelle le 4 juin 2020, est convenu de mettre en suspens l'élaboration du nouveau document sur les questions d'organisation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » (ECE/CEP/2020/8) puisqu'il sera basé sur les dates de la Conférence.

19. Le Comité des politiques de l'environnement sera invité à examiner les informations fournies.

e) Ressources nécessaires

20. Il est précisé dans le plan de réforme du processus « Un environnement pour l'Europe » que pour les préparatifs de la Conférence ministérielle et pour la Conférence proprement dite, les ressources financières extrabudgétaires nécessaires devront continuer d'être fournies par la CEE en complément des ressources du budget de base de l'ONU. Il y est aussi précisé que le pays hôte devra assumer la part des engagements financiers qui lui incombe (ECE/CEP/S/152, annexe I, par. 12 g) et h)).

21. À sa vingt-cinquième session, le Comité a accueilli avec satisfaction le document d'information n° 19 contenant l'estimation des ressources nécessaires à la préparation de la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe » et a invité les pays et les organisations intéressés à apporter leur contribution (en espèces et en nature) à la préparation de la Conférence (ECE/CEP/2019/15, par. 30).

22. Le Comité sera informé de la situation actuelle en ce qui concerne les ressources nécessaires et les annonces de contributions pour la préparation de la Conférence. Les pays et les organisations intéressés pourront indiquer au cours de la session les contributions qu'ils envisagent de fournir en vue de la préparation de la Conférence.

f) Préparatifs du pays hôte

23. À sa session précédente, le Comité a remercié le Gouvernement chypriote d'avoir proposé d'accueillir à Chypre la neuvième Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe », y compris la troisième Réunion de haut niveau des Ministères de l'éducation et de l'environnement (ECE/CEP/2019/15, par. 27).

24. Le représentant de Chypre sera invité à informer le Comité des préparatifs en cours pour l'accueil de la Conférence.
25. Le Comité sera invité à examiner les informations fournies.

5. Surveillance et évaluation de l'environnement et établissement de rapports

26. À sa vingt-cinquième session, le Comité a pris note du calendrier annuel d'activités du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement pour 2020 et a invité le Groupe de travail à superviser l'élaboration d'un rapport d'examen final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement en Europe et en Asie centrale en vue de son examen par le Comité avant qu'il soit transmis en tant que document d'information à la prochaine Conférence ministérielle « Un environnement pour l'Europe ». Le Comité a également prié le secrétariat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) de procéder, en étroite coopération avec l'Agence européenne pour l'environnement, à une évaluation thématique limitée fondée sur des indicateurs, sous réserve de la disponibilité des ressources (ECE/CEP/2019/15, par. 37 a), j) et k) ii)).

27. Le Comité sera informé des résultats de la vingt-deuxième session du Groupe de travail (Genève, 27 octobre 2020) et invité à examiner le projet de mandat et de cadre de référence du Groupe de travail pour la période 2022-2026 (document d'information n° 7) et à prendre note du projet de calendrier annuel d'activités du Groupe de travail pour 2021 (ECE/CEP/AC.10/2020/3). En outre, il sera informé des résultats de la dix-septième session de l'Équipe spéciale conjointe des statistiques et des indicateurs de l'état de l'environnement (Genève, 26 octobre 2020).

28. Le Comité sera également informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'un rapport d'examen final sur l'établissement du Système de partage d'informations sur l'environnement et d'une évaluation thématique paneuropéenne de l'environnement, limitée et fondée sur des indicateurs.

6. Études de la performance environnementale

29. À la présente session, le Comité conduira un examen par les pairs de la performance environnementale de la Roumanie. Le Groupe d'experts des études de la performance environnementale établira la version finale des recommandations relatives à cet examen dans le cadre d'une réunion qui se tiendra à Genève du 20 au 23 octobre 2020. Le Comité examinera les recommandations qui figurent dans le document d'information n° 2 en vue de leur adoption, si possible.

30. À sa vingt-quatrième session (Genève, 29-31 janvier 2019), le Comité a demandé au Groupe d'experts des études de la performance environnementale de commencer à travailler, en coopération avec les pays examinés, sur des propositions pour le quatrième cycle d'examens et de préparer un document sur cette question en vue de la vingt-sixième session du Comité (ECE/CEP/2019/2, par. 31 f)).

31. Le Comité sera invité à examiner un document sur le Programme d'études de la performance environnementale : quatrième cycle (ECE/CEP/2020/6).

32. En outre, le Comité examinera les activités récemment menées ou prévues dans le cadre du Programme d'études de la performance environnementale.

7. Activités intersectorielles

33. Le Comité sera invité à examiner un document établi par le secrétariat, dans lequel sont détaillés les faits récents et les plans pour l'avenir, ainsi que les décisions que pourrait prendre le Comité sur les activités intersectorielles menées sous les auspices du sous-programme Environnement de la CEE (ECE/CEP/2020/4).

8. Critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations

34. À sa vingt-cinquième session, le Comité a adopté la version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour la participation aux réunions et aux manifestations et a prié le Bureau de vérifier ponctuellement, avec l'aide du secrétariat, si des données étaient disponibles pour 2018 et, si elles l'étaient pour tous les pays en transition économique, d'établir une version révisée des critères d'attribution d'une aide financière pour approbation par le Comité à sa prochaine session (ECE/CEP/2019/15, par. 50). À la présente session, le Comité pourrait envisager, en s'appuyant sur la recommandation du Bureau, de mettre à jour les critères ou de continuer d'utiliser pendant un an encore les critères actuellement en vigueur.

9. Programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021

35. En décembre 2017, à la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (New York, 12 septembre-24 décembre 2017), les États Membres de l'ONU ont approuvé le remplacement, à titre expérimental, des exercices budgétaires biennaux par des exercices annuels à compter du budget-programme de 2020². Le Comité sera invité à adopter le projet de programme de travail annuel du sous-programme Environnement pour 2021 (ECE/CEP/2020/5) et à recommander qu'il soit approuvé par le Comité exécutif. Le projet de programme de travail pour 2021 suit la structure annuelle adoptée à partir de 2020, avec des enrichissements tenant compte de la résolution 74/251 de l'Assemblée générale sur la planification des programmes (A/RES/74/251) adoptée le 27 décembre 2019.

10. Exposé et échange de vues sur la cinquième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement

36. À sa vingt-cinquième session, le Comité a accueilli avec satisfaction les informations communiquées par le PNUE concernant les résultats de la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement et les préparatifs en cours pour la cinquième session, et a invité le PNUE à continuer à l'informer des faits nouveaux pertinents relatifs à l'Assemblée (ECE/CEP/2019/15, par. 57). Le Comité sera invité à examiner les informations fournies par le PNUE et à échanger des vues sur les préparatifs de la cinquième session de l'Assemblée (Nairobi, 22-26 février 2021).

11. Calendrier des réunions

37. À sa vingt-cinquième session, le Comité a approuvé le projet de calendrier des réunions du Comité et du Bureau jusqu'en 2022 (ECE/CEP/2019/15, par. 60). Il sera invité à examiner son calendrier des réunions pour la période 2021-2023 (document d'information n° 3).

12. Élection du Bureau

38. Le Comité sera invité à élire un président et les autres membres du Bureau. Une liste des candidats proposés sera diffusée par courriel en prévision de la réunion (document d'information n° 4).

² Voir la résolution 72/266 de l'Assemblée générale intitulée « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies ».

13. Impact de la pandémie de maladie à coronavirus, notamment sur le processus « Un environnement pour l'Europe »

39. La pandémie de COVID-19 est une crise qui n'épargne personne. Cette pandémie a révélé la fragilité de nos sociétés et de nos économies face à des chocs mondiaux. Mais, dans le même temps, elle offre aussi une occasion de définir un autre futur pour notre environnement. À mesure que nous surmontons la crise, nous devons repenser l'avenir et le reconstruire sur des bases meilleures, pour le bien des peuples et de la planète.

40. Le Comité sera invité à échanger des vues et des réflexions sur la façon dont cette vague de COVID-19 a bouleversé nos sociétés, et à analyser comment les États membres de la CEE anticipent les effets et les traces profondes que la pandémie actuelle aura sur l'environnement et les politiques et la gouvernance de l'environnement. L'accent sera mis en particulier sur les priorités et les instruments du sous-programme Environnement de la CEE, et sur la nécessité éventuelle pour les États membres d'adapter et de coordonner leurs actions.

14. Questions diverses

41. Le Comité sera invité à aborder toute autre question susceptible d'être portée à son attention. Les délégations qui souhaitent proposer que certains sujets soient traités au titre de ce point de l'ordre du jour sont priées de les faire connaître au secrétariat dans les meilleurs délais.

15. Liste des décisions

42. Chaque matin, le Président, avec l'appui du secrétariat, résumera les conclusions et les décisions adoptées la veille par le Comité. La liste des décisions sera définitivement arrêtée avant la clôture de la session.

16. Clôture de la session

43. Le Président prononcera la clôture de la session. Le rapport de la session et la liste des participants seront établis par le secrétariat en concertation avec le Bureau et communiqués au Comité après la session. Ces documents seront affichés sur le site Web de la session.
